



**Convention sur l'élimination
de toutes les formes
de discrimination à l'égard
des femmes**

Distr. générale
9 mai 2008
Français
Original : anglais

**Comité pour l'élimination de la discrimination
à l'égard des femmes**

Quarante et unième session

30 juin-18 juillet 2008

Point 5 de l'ordre du jour provisoire*

**Application de l'article 21 de la Convention
sur l'élimination de toutes les formes
de discrimination à l'égard des femmes**

**Rapports des institutions spécialisées
des Nations Unies sur l'application
de la Convention dans les domaines
qui entrent dans le cadre de leurs activités**

Note du Secrétaire général

Additif

**Organisation des Nations Unies pour l'éducation,
la science et la culture**

* CEDAW/C/2008/II/1.



Rapport de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

I. Introduction

1. Le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes examinera, à sa quarante et unième session, les rapports nationaux des pays suivants : Finlande, Islande, Lituanie, Nigéria, République-Unie de Tanzanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Slovaquie et Yémen.

2. L'article 22 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes invite les institutions spécialisées à soumettre des rapports sur l'application de la Convention dans les domaines qui entrent dans le cadre de leurs activités, en rendant compte des mesures, politiques et programmes récemment mis en œuvre pour appliquer l'article 10 concernant l'éducation [dans le cas de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)] et les articles connexes.

3. La Déclaration universelle des droits de l'homme (1948) attribue à l'éducation deux fonctions fondamentales : elle doit viser au plein épanouissement de la personnalité humaine et favoriser la compréhension, la tolérance et l'amitié entre toutes les nations et tous les groupes raciaux ou religieux, ainsi que le développement des activités des Nations Unies pour le maintien de la paix (art. 26, par. 2). En dépit des engagements pris par les États Membres au titre de la Déclaration universelle des droits de l'homme et d'autres instruments plus récents relatifs aux droits fondamentaux, il reste beaucoup à faire pour que les sociétés deviennent plus justes et plus harmonieuses. L'actualité demeure marquée par des violations des droits de l'homme et des conflits violents, dont les femmes et les filles restent les principales victimes. Ce type de violence se manifeste non seulement aux niveaux international et national, mais aussi dans les communautés locales et en milieu scolaire. L'exclusion scolaire et le déni des droits fondamentaux sont deux des principaux obstacles à la démocratie et à la paix.

4. Le droit à l'éducation est au cœur même de la mission de l'UNESCO et fait partie intégrante de son mandat. L'acte constitutif de l'UNESCO exprime la volonté de ses fondateurs, « résolu à assurer à tous le plein et égal accès à l'éducation ».

5. L'action normative menée par l'UNESCO pour appliquer la Convention concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement (1960) contribue à promouvoir l'égalité d'accès à l'éducation pour les garçons et filles. L'éducation de base pour les filles et les femmes est également un élément important de la vision de l'éducation présentée par la Commission internationale sur l'éducation pour le XXI^e siècle dans son rapport à l'UNESCO intitulé : *L'éducation : un trésor est caché dedans* (1996), selon lequel « l'éducation est un droit de l'homme et un moyen essentiel d'atteindre les objectifs d'égalité, de développement et de paix. Filles et garçons ont tout à gagner d'un enseignement non discriminatoire qui, en fin de compte, contribue à instaurer des relations plus égalitaires entre les femmes et les hommes. Les femmes ne pourront prendre une part active au changement que si l'égalité d'accès à l'éducation et l'obtention de qualifications dans ce domaine leur sont assurées ».

6. L'UNESCO est, dans le système des Nations Unies, un des principaux organismes chargés de veiller au respect du droit à l'éducation et à l'application de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, laquelle dispose que « les États parties prennent toutes les mesures appropriées pour éliminer la discrimination à l'égard des femmes afin de leur assurer des droits égaux à ceux des hommes en ce qui concerne l'éducation [...] » (art. 10).

7. On trouvera à la section II du présent rapport un résumé des activités menées par l'UNESCO pour appliquer la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes au sein de l'Organisation elle-même et, à la section III, un exposé des initiatives prises en ce sens dans les pays dont le rapport est examiné par le Comité.

II. Activités menées par l'UNESCO pour mettre en œuvre la Convention contre toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes au sein de l'Organisation elle-même

8. En sa qualité d'institution spécialisée des Nations Unies, l'UNESCO contribue au renforcement de la paix, à l'élimination de la pauvreté, au développement durable et au dialogue entre les cultures par l'éducation, les sciences, la culture, la communication et l'information.

9. La Division pour l'égalité des genres du Bureau de la planification stratégique de l'UNESCO est chargée d'entreprendre, de faciliter et de suivre toutes les activités visant à donner plus de moyens aux femmes, à assurer le respect de leurs droits fondamentaux et à parvenir à l'égalité des sexes au siège et sur le terrain. Elle compte plus de 40 responsables de la coordination pour l'égalité des sexes, présents dans chaque secteur de programme, dans presque tous les bureaux extérieurs et dans plusieurs commissions nationales pour l'UNESCO. Le nouveau projet de stratégie à moyen terme pour 2008-2013 de l'UNESCO fait de l'égalité des sexes une des deux grandes priorités de l'Organisation. Une approche à deux volets a été adoptée pour réaliser cet objectif prioritaire : a) programmation tenant compte des besoins des femmes; et b) institutionnalisation de l'égalité des sexes dans tous les domaines de compétence de l'UNESCO. Les activités de l'Organisation en faveur de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes s'inspirent du Programme d'action de Beijing, de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité, et d'autres résolutions et instruments internationaux et régionaux ayant trait aux domaines de compétence de l'UNESCO.

10. L'UNESCO prend part à diverses activités en faveur de l'autonomisation des femmes, des droits fondamentaux des femmes et de l'égalité des sexes dans les États Membres, et contribue à la promotion des dispositions de la Convention par les moyens suivants :

a) Institutionnalisation de l'égalité des sexes dans l'ensemble du cycle de programmation et à tous les niveaux par le biais d'un plan d'action pour l'égalité des sexes pour 2008-2013 visant à définir les mesures envisagées par l'UNESCO dans ses domaines de compétence, comme prévu dans le programme et le budget

pour 2008-2009, et communication des résultats en fonction d'indicateurs différenciés selon le sexe;

b) Élaboration d'un système de contrôle et d'évaluation visant à réviser les documents relatifs au plan de travail de l'UNESCO à partir d'une perspective axée sur l'autonomisation des femmes et l'égalité des sexes;

c) Renforcement de la volonté, des compétences et des capacités en vue d'assurer l'institutionnalisation de l'égalité des sexes en mobilisant davantage de moyens et de ressources à cette fin. L'UNESCO dispense une formation obligatoire aux questions relatives à l'égalité des sexes à tous les administrateurs, au siège et dans les bureaux extérieurs, par l'intermédiaire de son Programme de renforcement des capacités et de formation sur la généralisation de l'analyse selon le genre, lancé en septembre 2005. En 2008-2009, l'UNESCO mettra au point une formation de base en ligne sur ces questions à l'intention des nouvelles recrues et des fonctionnaires souhaitant recevoir une formation continue, des sessions de formation destinées à certains membres du personnels des différents secteurs et des services centraux pour créer un réseau de spécialistes des questions relatives à l'égalité des sexes, ainsi que des outils et directives pour l'application du plan d'action prioritaire pour l'égalité des sexes;

d) Mise au point du portail de connaissances intitulé « L'égalité des genres plus (+) » afin d'aider les spécialistes de la coopération technique et du développement dans les domaines de compétence de l'UNESCO à promouvoir plus efficacement l'égalité des sexes par l'intermédiaire de leur travail et dans le cadre de celui-ci;

e) Organisation régulière de séminaires sur le Forum sur l'égalité des genres en vue d'appeler davantage l'attention sur les questions relatives à l'égalité des sexes ayant trait aux domaines de compétence de l'UNESCO et de faire prendre conscience de l'importance de la promotion de l'autonomisation des femmes et de l'égalité des sexes;

f) Renforcement et/ou restructuration des réseaux existants de responsables de la coordination pour l'égalité des sexes au siège, dans les bureaux extérieurs et dans les commissions nationales pour l'UNESCO;

g) Adoption d'une démarche visant à offrir les mêmes possibilités de carrière aux fonctionnaires quel que soit leur sexe et à leur proposer des formules d'organisation du travail conciliant vie professionnelle et vie privée;

h) Augmentation progressive du pourcentage de femmes occupant des postes de responsabilité au Secrétariat en vue d'atteindre 50 % d'ici à 2015, notamment en mettant au point un programme d'encadrement pour les fonctionnaires de sexe féminin des classes P-4 et P-5, en élaborant un programme de mentorat et en intégrant les questions relatives à l'égalité des sexes dans le programme d'encadrement et de gestion du changement proposé aux fonctionnaires des classes P-5 et plus.

11. L'UNESCO a également organisé les conférences et manifestations suivantes :

a) Dans le cadre du Forum UNESCO sur l'égalité des genres, qui traite de différents sujets liés à l'autonomisation des femmes et à l'égalité des sexes, un groupe de discussion sur le thème « Égalité des genres au sein des Nations Unies et au-delà » s'est tenu le 30 janvier 2008 au siège de l'UNESCO. Le débat, organisé

dans le contexte du programme de réforme de l'ONU, était centré sur les réformes en cours au sein du système des Nations Unies ayant trait à l'égalité des sexes. Ont participé au débat : Andrei Abramov, Assistant personnel de la Conseillère spéciale pour la parité des sexes et la promotion de la femme du Bureau de la Conseillère spéciale; Mayra Buvinic, Directrice du secteur Égalité des sexes et développement au sein du réseau Réduction de la pauvreté et gestion économique de la Banque mondiale; Osnat Lubrani, Directrice du Programme régional pour l'Europe centrale et orientale du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme; et Thokozile Ruzvidzo, responsable du Centre africain pour le genre et le développement de la Commission économique pour l'Afrique;

b) Du 10 au 25 mars 2008, diverses activités ont été organisées pour célébrer la Journée internationale de la femme, dont le thème officiel était cette année l'investissement axé sur les femmes et les filles. Dans cet esprit, l'UNESCO a organisé, le 10 mars 2008, une table ronde internationale sur le thème « L'Égalité des genres – l'affaire de tous! », qui a rassemblé des donateurs, des hommes et femmes d'affaires, et d'éminents philanthropes qui emploient leur fortune pour entreprendre et soutenir des initiatives en faveur de l'autonomisation des femmes et de l'égalité des sexes, auxquels ils sont résolument attachés. Parmi les participantes figuraient : Sigrud Rausing, éditrice, anthropologue, fondatrice du Sigrud Rausing Trust, qui offre notamment des bourses dans le domaine des droits des femmes; Sandra Reichel, Directrice du « Generali Ladies Linz », tournoi de tennis féminin organisé chaque année en Autriche, qui soutient le partenariat « UNESCO-Sony Ericsson Women's Tennis Association Tour pour l'égalité des genres »; et Paola Gianturco, ancienne chef d'entreprise dans le domaine des relations publiques, qui travaille aujourd'hui comme photographe de presse témoin de la condition féminine dans le monde et philanthrope. Parmi les manifestations organisées, on citera la diffusion du film-documentaire *Mutilations, pleurs de femmes*, réalisé par l'association franco-gabonaise Kerciné en collaboration avec l'Organisation mondiale de la Santé. Ce documentaire, consacré à la lutte contre la pratique des mutilations génitales féminines en Afrique, en Asie et en Amérique latine, était diffusé dans le cadre du lancement, lors de la cinquante-deuxième session de la Commission de la condition de la femme, de la déclaration interinstitutions sur l'élimination des mutilations génitales féminines, signée à l'UNESCO en 2007. En marge de ces manifestations, on citera un concert donné par un orchestre ivoirien et plusieurs expositions célébrant l'expression artistique, la créativité et le talent des femmes;

c) Depuis son lancement en mai 2007, le partenariat mondial entre l'UNESCO et Sony Ericsson WTA TOUR pour l'égalité des genres et la promotion du renforcement du pouvoir d'action des femmes à tous les niveaux de la société a mobilisé suffisamment de fonds pour financer plusieurs programmes. Les joueuses de tennis Venus Williams (États-Unis d'Amérique), Tatiana Golovin (France) et Jie Cheng (Chine) ont été nommées « Promotrices pour l'égalité des genres » dans le cadre du partenariat. Une autre nomination est prévue lors du prochain tournoi international de Roland Garros, qui se tiendra à Paris en mai-juin. En outre, en février 2008, à l'occasion du tournoi international 2008 de Canara Bank de Bangalore (Inde), un don de 100 000 dollars des États-Unis a été annoncé; il contribuera au financement des programmes déjà prévus au Cameroun, au Libéria, en Chine, en Jordanie et en République dominicaine.

III. Mesures prises par l'UNESCO pour mettre en œuvre les dispositions de la Convention contre toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes dans les pays dont le rapport sera examiné lors de la quarante et unième session

A. Données longitudinales et comparatives sur la parité dans le domaine de l'éducation pour tous les pays dont le rapport sera examiné à la quarante et unième session

12. Les tableaux 1 à 3 contiennent des données sur les taux brut de scolarisation dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur, par pays et par région. Le tableau 4 indique, également par pays et par région, le pourcentage de filles en maternelle, en primaire et en secondaire, et de femmes dans l'enseignement supérieur.

Tableau 1
Enseignement primaire

A. Données nationales

Données (en pourcentage)	Taux brut de scolarisation enseignement primaire (filles)			Taux brut de scolarisation enseignement primaire (garçons)			Taux brut de scolarisation enseignement primaire (total)			Indice de parité des sexes pour le taux brut de scolarisation (enseignement primaire)		
	Année	2004	2005	2006	2004	2005	2006	2004	2005	2006	2004	2005
<i>Pays</i>												
Yémen	71	74	..	100	100	..	86	87	..	0,71	0,74	..
Lituanie	96	94	..	97	95	..	96	94	..	0,99	0,99	..
Slovaquie	99	98	..	100	100	..	99	99	..	0,98	0,98	..
Finlande	100	99	..	101	100	..	101	100	..	0,99	0,99	..
Islande	97	97	..	100	100	..	99	98	..	0,98	0,97	..
Royaume-Uni	106	107	..	106	107	..	106	107	..	1,00	1,00	..
Nigéria	84	87	..	102	105	..	93	96	..	0,83	0,83	..
République-Unie de Tanzanie	101	105	109	105	109	112	103	107	110	0,96	0,96	0,97

B. Données régionales

Données (en pourcentage)	Taux brut de scolarisation enseignement primaire (filles)			Taux brut de scolarisation enseignement primaire (garçons)			Taux brut de scolarisation enseignement primaire (total)			Indice de parité des sexes pour le taux brut de scolarisation (enseignement primaire)		
	Année	2004	2005	2006	2004	2005	2006	2004	2005	2006	2004	2005
<i>Région</i>												
États arabes	91	91	..	100	101	..	96	96	..	0,90	0,90	..
Europe centrale et orientale	100	102	..	103	105	..	102	104	..	0,97	0,98	..
Amérique du Nord et Europe occidentale	100	101	..	102	102	..	101	102	..	0,98	0,99	..
Afrique subsaharienne	86	89	..	98	101	..	92	95	..	0,87	0,88	..

Source : D'après les données publiées sur le site <http://stats.uis.unesco.org/unesco/TableViewer/tableView.aspx>, Institut de statistique de l'UNESCO, éducation (consulté le 31 mars 2008).

Note : Deux points (..) indiquent qu'aucune donnée n'est disponible.

Tableau 2
Enseignement secondaire

A. Données nationales

Données (en pourcentage)	Taux brut de scolarisation enseignement secondaire, tous programmes (filles)			Taux brut de scolarisation enseignement secondaire, tous programmes (garçons)			Taux brut de scolarisation enseignement secondaire, tous programmes (total)			Indice de parité des sexes pour le taux brut de scolarisation, tous programmes (enseignement secondaire)		
	Année	2004	2005	2006	2004	2005	2006	2004	2005	2006	2004	2005
<i>Pays</i>												
Yémen	30	30	..	63	61	..	47	46	..	0,48	0,49	..
Lituanie	100	100	..	100	100	..	100	100	..	0,99	1,00	..
Slovaquie	96	97	..	95	96	..	96	96	..	1,01	1,01	..
Finlande	112	114	..	107	109	..	110	111	..	1,05	1,04	..
Islande	109	110	..	106	108	..	108	109	..	1,03	1,02	..
Royaume-Uni	106	106	..	103	104	..	105	105	..	1,02	1,03	..
Nigéria	29	29	..	37	36	..	33	32	..	0,79	0,82	..
République-Unie de Tanzanie

B. Données régionales

Données (en pourcentage)	Taux brut de scolarisation enseignement secondaire, tous programmes (filles)			Taux brut de scolarisation enseignement secondaire, tous programmes (garçons)			Taux brut de scolarisation enseignement secondaire, tous programmes (total)			Indice de parité des sexes pour le taux brut de scolarisation, tous programmes (enseignement secondaire)		
	Année	2004	2005	2006	2004	2005	2006	2004	2005	2006	2004	2005
<i>Région</i>												
États arabes	65	65	..	71	71	..	68	68	..	0,91	0,91	..
Europe centrale et orientale	89	87	..	93	91	..	91	89	..	0,96	0,96	..
Amérique du Nord et Europe occidentale	101	102	..	100	101	..	101	101	..	1,01	1,01	..
Afrique subsaharienne	(**) 27	(**) 28	..	(**) 34	(**) 35	..	(**) 31	(**) 31	..	(**) 0,78	(**) 0,79	..

Source : d'après les données publiées sur le site <http://stats.uis.unesco.org/unesco/TableViewer/tableView.aspx>, Institut de statistique de l'UNESCO, éducation (consulté le 31 mars 2008).

Notes : Deux points (..) indiquent qu'aucune donnée n'est disponible.

Deux astérisques (**) indiquent que les données correspondantes sont des estimations fournies par l'Institut de statistique de l'UNESCO.

Tableau 3
Enseignement supérieur (CITE 5 et 6)

A. Données nationales

<i>Données (pourcentage)</i>	<i>Taux brut de scolarisation CITE 5 et 6 (femmes)</i>			<i>Taux brut de scolarisation CITE 5 et 6 (hommes)</i>			<i>Taux brut de scolarisation CITE 5 et 6 (total)</i>			<i>Indice de parité des sexes pour le taux brut de scolarisation (enseignement supérieur)</i>		
	<i>Année</i>	2004	2005	2006	2004	2005	2006	2004	2005	2006	2004	2005
Pays												
Yémen	5	5	..	13	14	..	9	9	..	0,38	0,37	..
Lituanie	89	94	..	58	60	..	73	76	..	1,55	1,56	..
Slovaquie	40	46	..	33	36	..	36	41	..	1,23	1,29	..
Finlande	98	101	..	82	83	..	90	92	..	1,20	1,21	..
Islande	90	93	..	48	49	..	68	70	..	1,87	1,91	..
Royaume-Uni	69	69	..	51	50	..	60	59	..	1,37	1,39	..
Nigéria	7	13	10	0,53
République-Unie de Tanzanie	1	(**) 1	..	2	(**) 2	..	1	(**) 1	..	0,41	(**) 0,48	..

B. Données régionales

<i>Données (pourcentage)</i>	<i>Taux brut de scolarisation CITE 5 et 6 (femmes)</i>			<i>Taux brut de scolarisation CITE 5 et 6 (hommes)</i>			<i>Taux brut de scolarisation CITE 5 et 6 (total)</i>			<i>Indice de parité des sexes pour le taux brut de scolarisation (enseignement supérieur)</i>		
	<i>Année</i>	2004	2005	2006	2004	2005	2006	2004	2005	2006	2004	2005
Région												
États arabes	(**) 20	(**) 22	..	(**) 22	(**) 22	..	21	22	..	(**) 0,95	(**) 1,00	..
Europe centrale et orientale	60	63	..	48	50	..	54	57	..	1,25	1,26	..
Amérique du Nord et Europe occidentale	79	80	..	60	60	..	69	70	..	1,31	1,32	..
Afrique subsaharienne	4	(**) 4	..	6	(**) 6	..	5	(**) 5	..	0,61	(**) 0,61	..

Source : D'après les données publiées sur le site <http://stats.uis.unesco.org/unesco/TableViewer/tableView.aspx>, Institut de statistique de l'UNESCO, éducation (consulté le 31 mars 2008).

Notes : CITE = classification internationale type de l'éducation.

Deux points (..) indiquent qu'aucune donnée n'est disponible.

Deux astérisques (**) indiquent que les données correspondantes sont des estimations fournies par l'Institut de statistique de l'UNESCO.

Tableau 4
Pourcentage de filles en maternelle, en primaire et en secondaire et de femmes dans l'enseignement supérieur

A. Données nationales

Données	Pourcentage de filles en secondaire (tous programmes)			Pourcentage de filles en maternelle			Pourcentage de filles dans l'enseignement primaire			Pourcentage de femmes dans l'enseignement supérieur		
	2004	2005	2006	2004	2005	2006	2004	2005	2006	2004	2005	2006
Pays												
Yémen	31	32	..	46	45	..	40	42	..	26	26	..
Lituanie	49	49	..	48	48	..	49	49	..	60	60	..
Slovaquie	49	49	..	48	48	..	48	48	..	54	55	..
Finlande	50	50	..	49	49	..	49	49	..	53	54	..
Islande	50	49	..	49	49	..	48	48	..	65	65	..
Royaume-Uni	49	49	..	49	49	..	49	49	..	57	57	..
Nigéria	44	45	..	49	45	45	..	35
République-Unie de Tanzanie	50	50	50	49	49	49	29	(**) 32	..

B. Données régionales

Données (pourcentage)	Pourcentage de filles en secondaire (tous programmes)			Pourcentage de filles en maternelle			Pourcentage de filles dans l'enseignement primaire			Pourcentage de femmes dans l'enseignement supérieur		
	2004	2005	2006	2004	2005	2006	2004	2005	2006	2004	2005	2006
Région												
États arabes	47	(**) 47	..	46	46	..	(**) 47	(**) 47	..	(**) 48	(**) 49	..
Europe centrale et orientale	48	48	..	47	48	..	48	48	..	55	55	..
Amérique du Nord et Europe occidentale	49	49	..	48	48	..	48	49	..	56	56	..
Afrique subsaharienne	(**) 43	(**) 44	..	(**) 49	(**) 49	..	46	47	..	38	(**) 38	..

Source : D'après les données publiées sur le site <http://stats.uis.unesco.org/unesco/TableViewer/tableView.aspx>, Institut de statistique de l'UNESCO, éducation (consulté le 31 mars 2008).

Notes : Deux points (..) indiquent qu'aucune donnée n'est disponible. Deux astérisques (**) indiquent que les données correspondantes sont des estimations fournies par l'Institut de statistique de l'UNESCO.

B. Rapports par pays – initiatives et projets de l’UNESCO

Finlande

13. La Finlande est devenue membre de l’UNESCO le 10 octobre 1956.

Éducation

14. Huit écoles finlandaises font partie du réseau des écoles associées de l’UNESCO (ASPnet), qui a été lancé en 1953 (le réseau comprend 7 983 établissements d’enseignement dans 175 pays, allant de l’enseignement préscolaire à la formation des enseignants). Les écoles associées s’emploient à promouvoir activement les idéaux de l’UNESCO en mettant en œuvre des projets pilotes qui aident à mieux préparer les enfants et les jeunes, femmes et hommes, à relever les défis que pose un monde de plus en plus complexe et interdépendant. La stratégie et le plan d’action d’ASPnet pour la période 2004-2009 mettent l’accent sur le renforcement des quatre piliers de l’éducation pour le XXI^e siècle (apprendre à connaître, à faire, à être et à vivre ensemble) et sur la promotion d’un enseignement de qualité, tel que décrit dans le Cadre d’action de Dakar.

15. La Finlande participe également au Projet de la mer Baltique, premier projet régional du réseau ASPnet à associer l’éducation sur une question d’environnement particulière, la mer Baltique, et l’apprentissage interculturel et au projet de « la Grande route de la Volga – lien fluvial entre les mers » (mer Baltique, mer Noire et mer Caspienne) pour l’éducation au patrimoine mondial en faveur du développement durable grâce aux technologies de l’information et des communications (TIC), qui relie des écoles membres du réseau ASPnet dans 18 pays du bassin de la Volga, une région caractérisée par un riche patrimoine culturel et naturel.

Communication et information

16. La Finlande parraine la production d’un documentaire qui fait suite au film « If I stand up » réalisé en 2004 par 10 opératrices de prises de vues afghanes formées aux techniques de communication par l’organisation non gouvernementale « AINA » et par le service finlandais de radio et de télévision publiques YLE. Elle finance également la formation d’une opératrice afghane à la réalisation, au tournage, au montage et à la production de documentaires. Le documentaire, qui dresse le portrait de quatre politiciennes afghanes, sera présenté au siège de l’UNESCO dans le cadre des manifestations organisées à l’occasion de la Journée internationale de la femme en 2009.

Programme de bourses de l’UNESCO

17. Trois bourses nationales ont été décernées en 2008 dans le cadre du Programme UNESCO-L’Oréal pour les femmes et la science.

Islande

18. L’Islande est devenue membre de l’UNESCO le 8 juin 1964.

Éducation

19. Une école islandaise fait partie du réseau des écoles associées de l'UNESCO (ASPnet), qui a été lancé en 1953 (le réseau comprend 7 983 établissements d'enseignement dans 175 pays, allant de l'enseignement préscolaire à la formation des enseignants). Les écoles associées s'emploient à promouvoir activement les idéaux de l'UNESCO en mettant en œuvre des projets pilotes qui aident à mieux préparer les enfants et les jeunes, femmes et hommes, à relever les défis que pose un monde de plus en plus complexe et interdépendant. La stratégie et le plan d'action d'ASPnet pour la période 2004-2009 mettent l'accent sur le renforcement des quatre piliers de l'éducation pour le XXI^e siècle (apprendre à connaître, à faire, à être et à vivre ensemble) et sur la promotion d'un enseignement de qualité, tel que décrit dans le Cadre d'action de Dakar.

Lituanie

20. La Lituanie est devenue membre de l'UNESCO le 7 octobre 1991.

Éducation

21. Vingt-quatre écoles lituaniennes font partie du réseau des écoles associées de l'UNESCO (ASPnet), qui a été lancé en 1953 (le réseau comprend 7 983 établissements d'enseignement dans 175 pays, allant de l'enseignement préscolaire à la formation des enseignants). Les écoles associées s'emploient à promouvoir activement les idéaux de l'UNESCO en mettant en œuvre des projets pilotes qui aident à mieux préparer les enfants et les jeunes, femmes et hommes, à relever les défis que pose un monde de plus en plus complexe et interdépendant. La stratégie et le plan d'action d'ASPnet pour la période 2004-2009 mettent l'accent sur le renforcement des quatre piliers de l'éducation pour le XXI^e siècle (apprendre à connaître, à faire, à être et à vivre ensemble) et sur la promotion d'un enseignement de qualité, tel que décrit dans le Cadre d'action de Dakar.

Programme de bourses de l'UNESCO

22. Cinq bourses ont été décernées à des jeunes femmes dans les domaines suivants : musique, azote biologique, éducation, dialogue interculturel et communication des entreprises; et une bourse nationale a été décernée en 2008 dans le cadre du Programme UNESCO-L'Oréal pour les femmes et la science.

Programme de participation de l'UNESCO

23. Des demandes ont été soumises au titre du Programme de participation de l'UNESCO pour deux projets en faveur des femmes :

- Développer la confiance en soi des femmes rurales en leur apprenant à s'exprimer;
- La durée de vie du lin : renouveau des chants polyphoniques interprétés par des femmes lituaniennes.

Nigéria

24. Le Nigéria est devenu membre de l'UNESCO le 14 novembre 1960.

Éducation

25. Quarante et une écoles nigérianes font partie du réseau des écoles associées de l'UNESCO (ASPnet), qui a été lancé en 1953 (le réseau comprend 7 983 établissements d'enseignement dans 175 pays, allant de l'enseignement préscolaire à la formation des enseignants). Les écoles associées s'emploient à promouvoir activement les idéaux de l'UNESCO en mettant en œuvre des projets pilotes qui aident à mieux préparer les enfants et les jeunes, femmes et hommes, à relever les défis que pose un monde de plus en plus complexe et interdépendant. La stratégie et le plan d'action d'ASPnet pour la période 2004-2009 mettent l'accent sur le renforcement des quatre piliers de l'éducation pour le XXI^e siècle (apprendre à connaître, à faire, à être et à vivre ensemble) et sur la promotion d'un enseignement de qualité, tel que décrit dans le Cadre d'action de Dakar.

Le Nigéria est l'un des 11 pays qui ont été retenus pour expérimenter les stratégies d'appui de l'UNESCO à l'éducation nationale. Lancée en mai 2006, cette initiative a pour objet d'aider les gouvernements concernés à mettre en place des politiques éducatives cohérentes pour réaliser les objectifs de l'éducation pour tous.

26. Le Nigéria est l'un des 35 pays dans lesquels est mise en œuvre l'Initiative de l'UNESCO pour l'alphabétisation : savoir pour pouvoir (LIFE) une initiative sur 10 ans qui tend à la réalisation des objectifs de la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation (2003-2012). Il est l'un des 11 pays qui participent au premier cycle de l'initiative, et l'un des cinq (les quatre autres étant Haïti, l'Égypte, le Maroc et le Yémen) qui élaborent dans le cadre de cette initiative des programmes axés sur leurs priorités nationales de développement, en ce qui concerne notamment l'éducation des filles et des femmes.

27. Le Nigéria participe également à l'initiative de l'UNESCO pour la formation des enseignants en Afrique subsaharienne, une initiative sur 10 ans qui aidera chacun des 46 pays de l'Afrique subsaharienne à restructurer sa politique nationale de formation des enseignants, l'accent étant mis en particulier sur les enseignantes.

Sciences sociales et humaines

28. S'agissant de la lutte contre la traite des êtres humains, notamment des femmes, les capacités des institutions et des dirigeants ont été renforcées aux niveaux local, régional et national pour accroître leur efficacité dans ce domaine, et des documents directifs ont été imprimés et diffusés auprès des parties intéressées afin de sensibiliser l'opinion aux questions liées à la traite des êtres humains, parallèlement à un renforcement de la coopération avec les principales organisations régionales et internationales d'Afrique orientale et australe. Un atelier de formation des formateurs à l'approche socioculturelle de la traite des êtres humains en Afrique a été organisé à Paris en 2006 en collaboration avec le Bureau de l'UNESCO de Bangkok.

Communication et information

29. L'UNESCO s'est efforcé d'utiliser les technologies de l'information et des communications (TIC) dans la lutte contre le VIH/Sida, notamment pour modifier les comportements des jeunes grâce à des programmes d'éducation préventive. La consultation régionale sur la prévention du VIH/Sida tenue au Mali en février 2006 a débouché sur la définition d'un plan d'action et de nouvelles initiatives de

prévention du VIH/Sida chez les filles et les garçons, par le biais d'activités d'information et de communication, ont été examinées dans le cadre des plans nationaux et régionaux dans quatre pays, à savoir le Burkina Faso, la Guinée, le Mali et le Nigéria.

Programme de bourses de l'UNESCO

30. Des bourses ont été attribuées à des jeunes femmes dans les domaines suivants : éducation rurale (deux bourses), planification et gestion de l'éducation (une bourse), sciences alimentaires (deux bourses), pharmacie (une bourse), sciences de la vie (quatre bourses), gestion de l'eau (une bourse), environnement (une bourse), phytopathologie (une bourse), participation et développement (une bourse), cérémonie de remise de prix (deux bourses), les femmes et le patrimoine culturel (une bourse), utilisation des TIC pour la promotion de la femme et la réduction de la pauvreté (une bourse), systèmes d'information des bibliothèques (une bourse) et production de documentaires télévisés (deux bourses).

Slovaquie

31. La Slovaquie est devenue membre de l'UNESCO le 3 février 1993.

Éducation

32. Dix-neuf écoles slovaques font partie du réseau des écoles associées de l'UNESCO (ASPnet), qui a été lancé en 1953 (le réseau comprend 7 983 établissements d'enseignement dans 175 pays, allant de l'enseignement préscolaire à la formation des enseignants). Les écoles associées s'emploient à promouvoir activement les idéaux de l'UNESCO en mettant en œuvre des projets pilotes qui aident à mieux préparer les enfants et les jeunes, femmes et hommes, à relever les défis que pose un monde de plus en plus complexe et interdépendant. La stratégie et le plan d'action d'ASPnet pour la période 2004-2009 mettent l'accent sur le renforcement des quatre piliers de l'éducation pour le XXI^e siècle (apprendre à connaître, à faire, à être et à vivre ensemble) et sur la promotion d'un enseignement de qualité, tel que décrit dans le Cadre d'action de Dakar.

33. Dans le domaine de l'éducation, la Slovaquie participe à des projets phares et renforce sa collaboration avec les pays voisins, notamment la République tchèque, surtout en ce qui concerne la lutte contre la traite des femmes et la promotion de la femme. Le pays travaille actuellement sur la mise en place d'un programme national d'éducation pour tous.

Culture

34. En coopération avec la Crafts Foundation Romania, l'UNESCO a organisé un atelier sous-régional de formation des femmes d'Europe orientale sur le thème « Artisanats sans frontières ». Tenu à Bucarest et Sibiu, l'atelier a formé 10 femmes originaires de cinq pays d'Europe orientale à la gestion d'associations, de petites entreprises et de coopératives.

Programme de bourses de l'UNESCO

35. Des bourses ont été décernées à des jeunes femmes dans les domaines suivants : production de documentaires télévisés (une bourse), élevage (une bourse),

sciences de la vie (une bourse), science de la conservation (une bourse), dialogue interculturel (deux bourses) et technologies de l'information et des communications (une bourse); et trois bourses nationales ont été décernées en 2007 dans le cadre du Programme UNESCO-l'Oréal pour les femmes et la science.

Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

36. Le Royaume-Uni a été membre de l'UNESCO depuis sa création le 4 novembre 1946 jusqu'au 31 décembre 1985. Il a réintégré l'organisation le 1^{er} juillet 1997.

Éducation

37. Vingt-deux écoles britanniques font partie du réseau des écoles associées de l'UNESCO (ASPnet), qui a été lancé en 1953 (le réseau comprend 7 983 établissements d'enseignement dans 175 pays, allant de l'enseignement préscolaire à la formation des enseignants). Les écoles associées s'emploient à promouvoir activement les idéaux de l'UNESCO en mettant en œuvre des projets pilotes qui aident à mieux préparer les enfants et les jeunes, femmes et hommes, à relever efficacement les défis que pose un monde de plus en plus complexe et interdépendant. La stratégie et le plan d'action d'ASPnet pour la période 2004-2009 mettent l'accent sur le renforcement des quatre piliers de l'éducation pour le XXI^e siècle (apprendre à connaître, à faire, à être et à vivre ensemble) et sur la promotion d'un enseignement de qualité, tel que décrit dans le Cadre d'action de Dakar. L'éducation pour tous est le domaine de coopération prioritaire du Royaume-Uni avec l'UNESCO.

38. Dans le cadre des travaux du Ministère britannique du développement international (DFID), le pays consacre des efforts considérables aux projets d'éducation. Le DFID est l'un des auteurs du *Rapport mondial de suivi sur l'éducation pour tous* depuis sa première édition en 2002. Le Partenariat pour les stratégies durables pour l'éducation des filles, qui rassemble le DFID, l'UNESCO, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et la Banque mondiale, propose une base de données consultable en ligne qui rassemble divers articles et rapports et donne accès à des données ventilées par sexe pour l'enseignement primaire, secondaire et supérieur, les projets et programmes réalisés par les partenaires et d'autres organismes bilatéraux et multilatéraux, à des matériels de formation et à des exemples de bonnes pratiques.

Programme de bourse de l'UNESCO

39. Deux bourses nationales ont été attribuées en 2006 et une en 2008, dans le cadre du Programme UNESCO-l'Oréal pour les femmes et la science.

République-Unie de Tanzanie

40. La République-Unie de Tanzanie est devenue membre de l'UNESCO le 6 mars 1962.

Éducation

41. Huit écoles tanzaniennes font partie du réseau des écoles associées de l'UNESCO (ASPnet), qui a été lancé en 1953 (le réseau comprend

7 983 établissements d'enseignement dans 175 pays, allant de l'enseignement préscolaire à la formation des enseignants). Les écoles associées s'emploient à promouvoir activement les idéaux de l'UNESCO en mettant en œuvre des projets pilotes qui aident à mieux préparer les enfants et les jeunes, femmes et hommes, à relever les défis que pose un monde de plus en plus complexe et interdépendant. La stratégie et le plan d'action d'ASPnet pour la période 2004-2009 mettent l'accent sur le renforcement des quatre piliers de l'éducation pour le XXI^e siècle (apprendre à connaître, à faire, à être et à vivre ensemble) et sur la promotion d'un enseignement de qualité, tel que décrit dans le Cadre d'action de Dakar.

42. La République-Unie de Tanzanie participe à l'initiative de l'UNESCO pour la formation des enseignants en Afrique subsaharienne, une initiative sur 10 ans qui aidera chacun des 46 pays de l'Afrique subsaharienne à restructurer sa politique nationale de formation des enseignants, l'accent étant mis en particulier sur la formation des enseignantes.

43. En décembre 2007, un atelier national de formation a été organisé en Tanzanie, en collaboration avec FAWETZ, sur le thème « une formation scientifique pratique et non sexiste qui prépare les élèves du secondaire à un emploi ». Cet atelier donnait suite à la formation régionale de formateurs à la promotion de la participation des filles en sciences, qui était tenue au Malawi du 8 au 13 octobre 2007. La formation des enseignants visait à lutter contre la désaffection croissante des filles pour les études scientifiques et la baisse de leurs résultats scolaires dans ce domaine en adoptant une stratégie autour de quatre axes : redonner goût aux sciences grâce à un enseignement fondé sur les travaux pratiques et expériences de laboratoire; encourager l'élaboration et l'utilisation de manuels scolaires pour les filles; promouvoir l'utilisation de méthodes d'enseignement tenant compte des intérêts et des besoins des filles; fournir une orientation professionnelle pour les filles intéressées par une carrière dans le domaine scientifique et technologique, ainsi que des conseils en création d'entreprises.

Sciences naturelles

44. Dans le cadre du Programme sur l'homme et la biosphère (MAB), l'UNESCO décerne chaque année à 10 jeunes scientifiques un prix qui récompense tout particulièrement les jeunes chercheurs, notamment les femmes, des pays en développement. Huit femmes étaient au nombre des lauréats en 2007 et en 2008.

45. L'UNESCO a également créé une Association des femmes africaines géoscientifiques. La communauté des sciences de la Terre en Tanzanie participe activement aux travaux de l'Association.

Culture

46. En s'appuyant sur les enseignements tirés dans le cadre du projet commun UNESCO/ONUSIDA intitulé « Culture, VIH et sida », l'UNESCO a plaidé avec succès pour l'intégration d'une approche culturelle dans le programme commun des Nations Unies pour la réduction de la mortalité maternelle et néonatale en Tanzanie. Selon les statistiques du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, le pays a l'un des taux de mortalité maternelle et néonatale les plus élevés d'Afrique, et 54 % des femmes préfèrent recourir aux soins médicaux traditionnels plutôt qu'aux services cliniques existants. C'est pourquoi on propose d'utiliser une approche culturelle qui met l'accent sur le dialogue et les

complémentarités entre les prestataires de soins traditionnels et les professionnels de la santé. Le projet répond à l'appel lancé par divers organismes des Nations Unies (Fonds des Nations Unies pour l'enfance, Fonds des Nations Unies pour la population, Organisation mondiale de la Santé, Programme alimentaire mondial) en faveur d'approches qui tiennent compte des aspects tant culturels que biomédicaux.

Programme de bourses de l'UNESCO

47. Sept bourses ont été décernées à des jeunes femmes dans les domaines suivants : sciences de la vie, archéologie africaine, gestion de l'environnement, science éonomies, développement des capacités de direction, cérémonie de remise de prix, et systèmes de communication et d'information.

Yémen

48. Le Yémen est devenu membre de l'UNESCO le 2 avril 1962.

Éducation

49. Treize écoles yéménites font partie du réseau des écoles associées de l'UNESCO (ASPnet), qui a été lancé en 1953 (le réseau comprend 7 983 établissements d'enseignement dans 175 pays, allant de l'enseignement préscolaire à la formation des enseignants). Les écoles associées s'emploient à promouvoir activement les idéaux de l'UNESCO en mettant en œuvre des projets pilotes qui aident à mieux préparer les enfants et les jeunes, femmes et hommes, à relever les défis que pose un monde de plus en plus complexe et interdépendant. La stratégie et le plan d'action d'ASPnet pour la période 2004-2009 mettent l'accent sur le renforcement des quatre piliers de l'éducation pour le XXI^e siècle (apprendre à connaître, à faire, à être et à vivre ensemble) et sur la promotion d'un enseignement de qualité, tel que décrit dans le Cadre d'action de Dakar.

50. Le Yémen est l'un des 35 pays dans lesquels est mise en œuvre l'initiative de l'UNESCO pour l'alphabétisation : savoir pour pouvoir (LIFE), une initiative sur 10 ans qui tend à la réalisation des objectifs de la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation (2003-2012). Il est l'un des 11 pays qui participent au premier cycle de l'initiative, et l'un des cinq (les quatre autres étant Haïti, l'Égypte, le Maroc et le Nigéria) qui élaborent dans le cadre de cette initiative des programmes axés sur leurs priorités nationales de développement, en ce qui concerne notamment l'éducation des filles et des femmes.

51. Dans le cadre de l'initiative LIFE et de la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation, la première d'une série de conférences régionales en faveur de l'alphabétisation dans le monde s'est tenue à Doha du 12 au 14 mars 2007. Les participants à la conférence ont réaffirmé leur engagement en faveur de l'alphabétisation, défini un ensemble de pratiques novatrices et éprouvées et encouragé la constitution de partenariats étroits pour promouvoir l'alphabétisation, tout particulièrement dans les pays arabes participant à l'initiative LIFE (Égypte, Iraq, Mauritanie, Maroc, Soudan et Yémen). Un recueil des meilleures pratiques d'alphabétisation dans la région arabe a été élaboré à la suite de cette conférence et servira à mobiliser des fonds.

Sciences sociales et humaines

52. Le secteur des sciences sociales et humaines de l'UNESCO a mené divers programmes visant à promouvoir l'égalité des sexes et le développement dans la région. Des études ont été réalisées sur les obstacles culturels et sociaux à la promotion de la femme ainsi que sur les effets de la mondialisation sur l'égalité entre les sexes. L'UNESCO a fait établir un rapport sur le renforcement du rôle des femmes dans le système judiciaire au Yémen qui sera mis à la disposition des ministres des pays voisins chargés des affaires féminines. Le rapport a été présenté lors d'un séminaire organisé à Amman, le 14 juin 2006, à l'occasion du deuxième Congrès mondial d'études moyenne-orientales.

Programme de bourses de l'UNESCO

53. Cinq bourses ont été décernées à des jeunes femmes dans les domaines suivants : médecine, sciences de la vie, rôle des femmes dans les conflits armés, cérémonie de remise de prix, et les femmes et le patrimoine culturel. Une bourse nationale a été attribuée en 2007 dans le cadre du Programme UNESCO-l'Oréal pour les femmes et la science.